

Département de Seine et Marne  
Arrondissement de MEAUX  
Canton de SERRIS  
COMMUNE DE LA HAUTE MAISON

Arrêté du Maire n° 2023-03

**Le maire de la commune de : La HAUTE MAISON**

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande formulée par l'entreprise ENSIO Clamart, située à Dardilly (69134) agissant pour le compte de SEMAFIBRE 40 av Lingenfeld 77200 Torcy, concernant un projet de création d'adduction et de pose de chambre sur réseau souterrain.

Les travaux seront situés sur la RD21 au lieu-dit La Grande Rue et se dérouleront entre le 27 février 2023 et le 27 mai 2023.

Date prévue de début des travaux le lundi 27 février 2023.

**ARRÊTE :**

**Article 1er** : - Il sera interdit de stationner sur les trottoirs entre les n° 2 et 10 de la Grande Rue CD-21 pendant toute la durée des travaux.

**Article 2** : - La circulation sera alternée par feux tricolores pendant la durée des travaux si nécessaire.

**Article 3** : - La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4** : - Le présent arrêté sera transmis à M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Crécy la Chapelle.

Fait à La Haute Maison, le 17 février 2023

  
Albane ANCELIN  
Maire de LA HAUTE MAISON